

# Prêt d'honneur à la création-reprise d'entreprise

## INITIATIVE VAR

### Présentation du dispositif

Initiative Var propose un prêt d'honneur à taux 0 % pour consolider les fonds propres, faciliter l'obtention de financements bancaires et permettre la réalisation du projet d'entreprise.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif concerne les entreprises phase de création/de reprise ou créées depuis moins de 12 mois, ayant leur siège social sur une commune adhérente à l'Association (Var).

#### Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

Le prêt aide à financer du besoin en fonds de roulement et des investissements de départ (publicité, petit matériel, etc.).

#### Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Sont exclus du dispositif les associations, la location gérance sans promesse d'achat du fonds, la prise de participation dans une société existante ainsi que certains secteurs activités comme l'immobilier, les chambres d'hôtes.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, à 0%, d'un montant entre 1 800 € et 9 000 €

#### Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 3 ans.

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt et d'informations complémentaires sont à faire à Initiative Var par :

- mail : [info@var-initiative.fr](mailto:info@var-initiative.fr)
- tél : 04 94 91 02 02

---

## Critères complémentaires

- Création datant d'au plus 1 an.
- Forme juridique
- Publics visés par le dispositif
  - > Créateur
  - > Repreneur

---

## Organisme

### INITIATIVE VAR

- 178, Avenue Vauban  
83000 TOULON  
Téléphone : 04 94 91 02 02  
Télécopie : 04 94 91 02 24  
E-mail : [info@var-initiative.fr](mailto:info@var-initiative.fr)  
Web : [www.initiative-var.fr](http://www.initiative-var.fr)